

Rapport d'activité

2007



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

Table des matières

INTRODUCTION	7
1. LE COLLEGE DE LA COUR DES COMPTES	7
2. FINALISATION DES CONTROLES ENTAMES EN 2006	9
2.1 CONTROLES RECURRENTS.....	9
2.2 CONTROLES SELECTIONNES.....	10
3. EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2007	11
3.1 CONTROLES EXECUTES EN RAISON D'UNE OBLIGATION LEGALE	11
3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2006	11
3.1.2 Contrôles récurrents.....	11
3.1.3 Contrôles sélectionnés	12
3.1.4 Contrôles relevant de la mission de la Chambre des comptes	13
3.2 RAPPORTS ET AVIS SOLLICITES PAR LA CHAMBRE DES DEPUTES	14
3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008	14
3.2.2 Rapport spécial sur le bâtiment Tour B situé au plateau Kirchberg	14
3.2.3 Rapport spécial sur le Musée de la Forteresse.....	14
3.3 ACTIVITES INTERNATIONALES	15
3.3.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo- luxembourgeoise (C.A.B.L.)	15
3.3.2 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)	15
4. RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DEPUTES	17
4.1 COMMISSION CHARGEE DU CONTROLE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE.....	17
4.2 DOTATION FINANCIERE DE LA COUR DES COMPTES	17
4.3 DEPOT DES COMPTES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES	18
5. RELATIONS INTERNATIONALES	19
5.1 COUR DES COMPTES EUROPEENNE	19
5.2 REUNIONS AU NIVEAU DES AGENTS DE LIAISON DES ISC DE L'UE.....	19
5.3 COMITE DE CONTACT DES PRESIDENTS DES ISC DE L'UE	19
5.4 EUROSAI	19
5.5 INTOSAI	20
5.6 VISITES DE DELEGATIONS ETRANGERES	20
5.7 DIVERS	20

Table des matières - suite

6.	ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES.....	21
6.1	PERSONNEL	21
6.1.1	Evolution du personnel en 2007	21
6.1.2	Formation des agents de la Cour	22
6.2	BUDGET DE LA COUR DES COMPTES	22



Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour qui est composée de cinq membres décide de façon collégiale. A cette fin, la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2007, le collège de la Cour des comptes a consacré 24 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2006 ou abordés en 2007,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance du 18 décembre 2007, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2008.

2. Finalisation des contrôles entamés en 2006

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède annuellement au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2007, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières de l'année 2005 des organismes suivants :

- Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants
- Université du Luxembourg
- Fonds culturel national
- Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster
- Régie générale des transports publics
- Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte
- Fonds Belval - établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest
- Centre virtuel de la connaissance de l'Europe
- Centre de musiques amplifiées

- Office national du remembrement Au courant de l'année 2007, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières de l'année 2005 et 2006 des organismes suivants :
- Fonds national de solidarité
- Centre de prévention des toxicomanies
- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall
- Fonds de solidarité viticole.

2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports accompagnés des observations du contrôlé sont présentés à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes de la Chambre des Députés en vue de leur examen par celle-ci.

En 2007, les contrôles sélectionnés suivants, dont la phase de préparation et, en partie, la phase de réalisation se situaient en 2006, ont abouti à un rapport spécial :

- le rapport spécial sur les aides financières allouées par le ministère de la Culture prévu au programme de travail de l'année 2006 a été adopté par la Cour en sa séance du 21 juin 2007. Un courrier a été adressé au président de la Chambre des Députés en vue de fixer une réunion de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes pour la présentation du rapport ;
- le rapport spécial sur les établissements publics soumis à un contrôle annuel – année 2005 a été adopté par la Cour en sa séance du 18 décembre 2007.

3. Exécution du programme de travail pour l'année 2007

En 2007, les tâches de contrôle que la Cour a adoptées le 13 décembre 2006 dans son programme de travail pour l'exercice 2007, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2006

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2006, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 16 octobre 2007. A la suite des observations dans le cadre de la procédure contradictoire, la Cour a adopté son rapport final en date du 12 décembre 2007. Le document a été transmis au président de la Chambre des Députés et présenté en date du 19 mai 2008 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes.

La Cour agissant à partir de l'exercice 2001 en tant qu'instance de contrôle externe des finances publiques, ses tâches de contrôle ont impliqué, entre autres,

- un contrôle intensifié concernant les services de l'Etat à gestion séparée (SEGS).

3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2007, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

- Service de renseignement.

En ce qui est des autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg
- Fonds Belval - établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest
- Centre national sportif et culturel
- Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques

- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte
- Centre de musiques amplifiées
- Université du Luxembourg
- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall
- Fonds culturel national
- Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants
- Communauté des transports
- Office national du remembrement
- Centre virtuel de la connaissance de l'Europe
- Fonds de la coopération au développement.

Le plan de travail de la Cour pour l'année 2007 avait prévu que certains contrôles de la gestion des exercices 2006 et 2007 seront effectués dans le cadre du programme de travail de l'année 2008. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster
- Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants
- Caisse de consignation
- 100,7 - de soziokulturelle Radio
- Parc Hosingen.

3.1.3 Contrôles sélectionnés

Le rapport spécial sur les aides financières allouées par le ministère de la Culture prévu au programme de travail de l'année 2006 a été adopté par la Cour en sa séance du 21 juin 2007. Un courrier a été adressé au président de la Chambre des Députés en vue de fixer une réunion de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes pour la présentation du rapport.

3.1.4 Contrôles relevant de la mission de la Chambre des comptes

A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat au-delà de la clôture de l'exercice budgétaire 2000.

Dans le cadre des attributions précitées, la Cour des comptes a également contrôlé 3 comptes de comptables extraordinaires présentés pour décharge. La Cour les a déchargés sous réserve d'observations aux départements ministériels concernés.

3.2 Rapports et avis sollicités par la Chambre des Députés

3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008

Le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008 a été transmis à la Cour des comptes pour avis par dépêche de M. le Président de la Chambre des Députés en date du 11 octobre 2007.

La Cour des comptes a émis son avis sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008 en conformité avec l'article 6 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Cet avis fut arrêté par la Cour en sa séance du 16 novembre 2007 et transmis à la Chambre des Députés pour être discuté à la Commission des Finances et du Budget lors de l'analyse du projet de loi budgétaire par cette même commission.

3.2.2 Rapport spécial sur le bâtiment Tour B situé au plateau Kirchberg

Le rapport spécial sur le bâtiment Tour B situé au plateau Kirchberg prévu au programme de travail de l'année 2007 a été adopté par la Cour en sa séance du 20 septembre 2007. Le rapport a été présenté à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes dans sa réunion du 3 décembre 2008.

3.2.3 Rapport spécial sur le Musée de la Forteresse

Le rapport spécial sur le Musée de la Forteresse prévu au programme de travail de l'année 2007 a été adopté par la Cour en sa séance du 16 octobre 2007. Le rapport a été présenté à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes dans sa réunion du 10 mars 2008.

3.2. Avis sur le champ de contrôle de la Cour

La Cour a adressé un avis sur son champ de contrôle à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes. Cet avis avait été adopté par le collège en sa séance du 29 juin 2007.

3.3 Activités internationales

3.3.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.)

Un conseiller de la Cour a participé le 14 décembre 2007 en tant que membre du Comité de contrôle financier au contrôle annuel des comptes de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise.

3.3.2 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)

Les 9 et 10 mai 2007, un membre de la Cour a assisté à Bruxelles au colloque annuel consacré à l'examen et à l'adoption du rapport d'activité pour 2006 du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN.

4. Relations avec la Chambre des Députés

4.1 Commission chargée du contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2007, des membres de la Cour ont pris part à 12 réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes et à une réunion de la Commission des Finances et du Budget. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres,

- le rapport spécial sur les aides financières allouées par le ministère de la Culture ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics soumis à un contrôle annuel – année 2004 ;
- le rapport spécial sur le bâtiment Tour B situé au plateau Kirchberg ;
- le rapport spécial sur le Musée de la Forteresse ;

4.2 Commission des Finances et du Budget

Au cours de l'année 2007, la Cour a présenté aux membres de la Commission des Finances et du Budget son avis sur le projet de loi 5800 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008.

4.3 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et des dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2008 établi par cette dernière a été transmis le 15 mai 2007 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes pour être avisé et continué au Bureau de la Chambre des Députés.

En date du 8 mai 2007, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des Députés ses comptes concernant l'année 2006 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des Députés.

4.4 Dépôt des comptes de la Chambre des Députés

En conformité avec les dispositions de l'article 155 du Règlement de la Chambre des Députés, le président de la Chambre a fait parvenir à la Cour des comptes pour y être enregistré la résolution du 11 octobre 2007 relative aux comptes de l'exercice 2005 du service intérieur de la Chambre des Députés ainsi que le rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes y relatif.

5. Relations internationales

5.1 Cour des comptes européenne

Les 17 et 18 octobre 2007 la Cour des comptes a assisté à la célébration du 30^e anniversaire de la Cour des comptes européenne.

5.2 Réunions au niveau des agents de liaison des ISC de l'UE

Les 22, 23 et 24 avril 2007, la Cour a participé à la réunion des agents de liaison qui a eu lieu à Budapest.

Les 11 et 12 octobre 2007, la Cour a participé à la réunion des agents de liaison des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) des pays membres de l'Union européenne qui s'est tenue à Luxembourg.

5.3 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

La Cour a participé du 2 au 4 décembre 2007 à la réunion du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Helsinki.

Au cours de l'année 2007, la Cour a assisté les 21 et 22 mai 2007 au « Meeting of task group 4 of the working group on public procurement – Eurosaï seminar » à La Haye. Du 6 au 7 septembre 2007, elle a participé à une réunion du « VAT working group à Bruxelles et du 23 au 26 septembre 2007 la Cour était représentée au « Meeting of VAT working group (Eurosaï) » à Varsovie.

5.4 EUROSAI

Du 9 au 13 mai 2007, la Cour a participé à la Conférence EUROSAI/OLACEFS à Lisbonne.

La Cour a participé à la réunion du groupe IT de l'EUROSAI qui s'est tenue à Luxembourg le 17 avril 2007.

5.5 INTOSAI

La Cour a assisté au XIX^e INCOSAI qui a eu lieu à Mexico City du 5 au 10 novembre 2007.

5.6 Visites de délégations étrangères

Le 13 février 2007, la Cour a eu la visite de la vérificatrice générale de la République de Colombie.

Le 8 mars 2007, la Cour a reçu une délégation du bureau du vérificateur général de la Thaïlande.

5.7 Divers

Du 19 au 20 avril 2007, la Cour des comptes a eu un échange de vue avec le «Landesrechnungshof Rheinland-Pfalz» à Speyer pour évaluer la possibilité d'une collaboration sur un projet de contrôle transfrontalier.

Le 25 mai 2007, la Cour a assisté à la cérémonie officielle d'entrée en fonction du nouveau président du Landesrechnungshof Rheinland-Pfalz.

Les 25 et 26 juin 2007, la Cour était représentée au «Colloque euro méditerranéen – Les Cours des comptes en action» organisé à Marseille par la Cour des comptes française dans le cadre de la célébration du 200^e anniversaire de sa création.

6. Administration de la Cour des comptes

6.1 Personnel

6.1.1 Evolution du personnel en 2007

Situation du personnel au 1.1.2007

Au 1^{er} janvier 2007, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 9 agents
- Carrière moyenne : 13 agents dont 3 à tâche partielle et 1 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 3 agents
- Employés : 10 agents dont 3 à tâche partielle

Pendant l'année 2007, l'effectif du personnel de la carrière moyenne a diminué à la suite de la démission à partir du 1^{er} juillet 2007 d'un agent occupé à tâche partielle.

Situation du personnel au 1.1.2008

Au 1^{er} janvier 2008, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 9 agents
- Carrière moyenne : 12 agents dont 2 à tâche partielle et 1 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 3 agents
- Employés : 10 agents dont 3 à tâche partielle

Au cours de l'année 2007 la Cour des comptes avait organisé un examen d'admission définitive dans la carrière supérieure de l'attaché (session mars 2007).

6.1.2 Formation des agents de la Cour

6.1.2.1 Formation continue

Un agent de la Cour a fréquenté aux mois de juin et juillet 2007 les cours de formation « SQL Server 2005, administration » et « Sharepoint 2007, mis en œuvre » à Paris.

Au mois d'octobre, l'informaticien s'est déplacé à la RSA conférence Europe 2007 à Londres.

Un auditeur s'est rendu deux fois à Maastricht auprès de l'Institut européen d'Administration publique pour participer à deux séminaires « Practitioners' Workshop EIPA », à savoir :

- « Making Public-Private Partnerships Work – A Practical Guide » du 16 au 18 avril 2007 ;
- « Procurement Audit – And How To Ensure that Value for Money Really Happens » du 2 au 3 juillet 2007.

Tout au long de l'année 2007, des agents ont participé à des cours de formation spécifiques offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP).

6.1.2.2 Séminaire de formation

Deux auditeurs ont assisté au séminaire « Evaluation et Efficacité des Politiques publiques » organisé par l'Observatoire de la Compétitivité en collaboration avec le Centre de Recherche Public - Henri Tudor le 27 avril 2007.

Deux agents de la Cour ont participé les 5 et 6 décembre 2007 au séminaire « Performance Audit – Where do we stand? » organisé à Luxembourg par la Cour des comptes européenne.

6.2 Budget de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2007 proposé par le président de la Cour a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 17 janvier 2007.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2007 s'établissent au 31 décembre 2007 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	3.525.530,00 euros
	Recettes diverses	3.249,63 euros
	Intérêts créditeurs	20.626,55 euros
	Total (1)	<u>3.549.406,18 euros</u>
Dépenses	Frais de personnel	3.088.627,29 euros
	Frais de fonctionnement	193.913,93 euros
	Dépenses en capital	45.024,18 euros
	Total (2)	<u>3.327.565,40 euros</u>
	Excédent (1) – (2)	221.840,78 euros



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg
Fax : (+352) 472186

cour-des-comptes@cc.etat.lu